

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS ET LES DIABLES ROUGES

## ENTRE LES SOUSSIGNES

### La Communauté de Communes du Briançonnais

Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan – 05100 Briançon

Représentée par Monsieur Alain Fardella, en sa qualité de Président, autorisé à signer la présente en vertu de la délibération n°2014-..... du ..... février 2014 ;



Dénommée ci-après « la CBB »,

D'une part,

ET

### La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Les Diables Rouges,

Représentée par Monsieur Sébastien Sode, en sa qualité de Président en exercice,

Dénommée ci-après « la SASP Les Diables Rouges »,

D'autre part.

## PREAMBULE :

La CCB et le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, la SASP Les Diables Rouges, développent depuis plusieurs années un partenariat, visant d'une part à permettre un accès privilégié aux jeunes suivis par l'équipe du Service Intercommunal de Prévention Spécialisé, et d'autre part à développer une politique de communication autour de l'image de la collectivité.

Pour la saison 2013-2014, la CCB entend poursuivre ce partenariat afin de continuer à marquer sa présence et son engagement en faveur du développement du territoire. Plus particulièrement, le hockey sur glace est fortement inscrit dans la vie du briançonnais. Avec l'acquisition d'un espace de communication, la CCB souhaite se faire connaître auprès des citoyens et être présente comme acteur majeur du territoire.

## CES FAITS EXPOSES, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### Article 1 : Objet

La présente convention vise à préciser les modalités de partenariat entre les deux parties.

### Article 2 : Coût du partenariat

La CCB s'engage à payer le coût de l'espace de communication, à hauteur de 40 000 euros TTC.

**Article 4 : Droits et obligations des parties**

La CCB s'engage à acquérir un espace de communication au sein de la patinoire de Briançon. Cet espace sera matérialisé par la pose d'une banderole de dimension approximative de 20 mètres sur un mètre, à installer sous le tableau d'affichage des scores des matchs. La SASP Les Diables Rouges se chargera de la réalisation de la banderole sur la base d'un texte fourni par la CCB.

En contrepartie, la SASP Les Diables Rouges s'engage à fournir à la CCB 50 invitations gratuites pour la saison 2014/2015, dont les bénéficiaires seront des jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée. La distribution des invitations sera assurée par le service de prévention spécialisée de la CCB. Les parties se rapprocheront pour établir, au vu du calendrier des rencontres, la liste des matchs concernés par les invitations.

**Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la signature et ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction.

**Article 8 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception, entraînant remboursement des engagements financiers.

Fait à Briançon en deux exemplaires, le ..... 2014

Pour la SASP Les Diables Rouges  
Le Président, Monsieur Sébastien Sode

Communauté de Communes du Briançonnais  
Le Président, Monsieur Alain Fardella